

la cathédrale d'Avignon et placées avec plusieurs autres dans une châsse d'argent. (*Dict. hist. du départ. de Vaucluse*, par Barjavel. Carpentras, 1841.)

Saint Jubin ou Gébuin, *Gebuinus*, archevêque de Lyon, 1077 à 1083 (1), appela dans notre ville, en 1080, une colonie de ces chanoines de Saint-Ruf, les établit dans la susdite chapelle de Sainte-Marie-au-Bois et leur fit d'autres donations. Il paraîtrait que les moines de l'Île-Barbe firent des réclamations au sujet de certaines de ces donations, et que, entre ces deux ordres, on se calomniait mutuellement, *calumnia agebatur*. Du moins c'est ce qui ressort d'une charte latine, recueillie par M. J. Chevalier (*Revue du Lyonnais*, juillet 1867). Cette charte, du 40 des calendes de juillet 1092, est due à l'archevêque Hugues I^{er}, successeur de saint Jubin, et elle semble avoir été rédigée pour mettre un terme aux discussions entre ces deux congrégations religieuses. Elle confirme à Arbert, abbé de Saint-Ruf, et à ses chanoines, la possession de l'église de Sainte-Marie, sur les bords de la Saône, au levant, celle de l'église de Saint-André et de la chapelle du château de Corcy, *in castro Corziaci*(2),

(1) On invoquait saint Jubin contre la goutte et la pierre, maladies dont il fut lui-même affligé (Périscaud. *Arch. hist.* iv, p. 39). Pour justifier cette croyance, il faudrait cependant savoir si saint Jubin fut guéri miraculeusement de ses infirmités. « Mais dans les dernières années de sa vie, « atteint de violentes attaques de goutte, il fit éclater une patience admirable. » (Durand. *Notice sur saint Jubin*.)

(2) *In castro Corziaci* est traduit par *Château de Corzioux*, dans l'inventaire des chartes et titres du prieuré de Notre-Dame de la Platière de Lyon, fait aux frais de M. Louis-Joseph de Meyras de la Roquette, prieur et chef du chapitre de Notre-Dame de la Platière, 1767. Ce recueil manuscrit appartient aux archives départementales du Rhône, et j'en dois la communication à la bienveillance de M. Gauthier, archiviste en chef.